

Les périodes de comparaison — 178 régimes

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Ce qui est comparé à quoi, et ce qui est volontairement écarté · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Une période de comparaison n'a de sens que si l'équipement fait la même chose.** Les règles ci-dessous sont celles qui ont fait tomber le taux de signalements sans suite de **23 % à 7 %**, et elles sont toutes modifiables par le responsable de maintenance.

Le découpage par régime

Notion	Définition	Effet sur la comparaison
Régime	Combinaison de pièce produite, de cadence et de matière	La même presse n'a pas la même signature selon ce qu'elle fabrique
Régimes identifiés sur 6 ans	178	Sur les 34 presses
Exemple	Boîtier ABS → pièce technique chargée verre	Température, pression et temps de cycle changent sans qu'aucune usure soit en cause

Les trois règles appliquées

Règle	Pourquoi	Modifiable
Exclusion des 30 premiers jours après rénovation ou changement de sous-ensemble	Une machine reprise ne ressemble ni à l'ancienne ni encore à elle-même	Oui
Aucun signalement sur un régime vu moins de 40 heures	« Pas assez d'historique pour comparer » est une information utile ; une alerte sur cinq points ne l'est pas	Oui
Exclusion des montées en cadence et des redémarrages du lundi matin	Ils tirent toutes les moyennes et n'ont jamais rien annoncé	Oui

Ce que la correction a produit

Mesure	Avant règle	Après règle
Signalements du semestre	96	—
Signalements sans suite	22, soit 23 %	7 % sur les 8 dernières semaines
Dont liés à une rénovation ou à un changement de référence	17 sur 22	—
Temps de vérification perdu	25 min par signalement — 9 h sur le semestre	≈ 3 h en rythme corrigé

Le seul geste demandé au site : saisir la rénovation ou le changement de référence **dans la GMAO, en une ligne, au moment où il a lieu**. Les techniciens saisissent déjà leurs interventions ; il n'y a pas d'outil de plus.

Durée d'exclusion après rénovation retenue par le site (30 jours par défaut) : _____

annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.